

DÉCOUVERTE

MERKEM



M. Hyde avait disparu le 11 octobre 2004. Les ossements étaient habillés et les premières indications semblent correspondre. © ROLFED

## UN SECOND squelette exhumé

➤ Sous réserve d'autopsie, il s'agit de celui de Jean Hyde, disparu en octobre 2004

Un deuxième corps a été exhumé hier à Merkem (Houthulst), dans la propriété de Christian Fobe, un homme de 45 ans déjà condamné à la perpétuité en 2007 pour un premier assassinat. Un premier squelette avait été exhumé mardi : tout porte à croire qu'il s'agissait de celui d'un soldat français de la Première Guerre mondiale, sans lien avec l'affaire.

Depuis huit jours, le DVI et la cellule Dispartions de la police fédérale étaient en fait à la recherche des restes d'un septuagénaire, M. Jean Hyde : et tout porte à croire que les seconds ossements, ceux trouvés hier sous une dalle de béton, sont bien ceux de M. Hyde.

**M. HYDE AVAIT DISPARU** le 11 octobre 2004. Les restes exhumés hier se trouvaient près d'un puits dans lequel Christian Fobe s'était déjà débarrassé d'une dépeuille après son premier meurtre, celui

d'André Den Baes pour lequel Fobe a pris perpétuité il y a cinq ans. Les ossements exhumés hier étaient habillés et les premières indications semblent correspondre. Selon son neveu Bruno Hyde interrogé hier par la DH, il était exceptionnel que son oncle ne soit pas vêtu d'une chemise blanche et d'une cravate bordeaux. Au moment de la disparition, M. Hyde portait une gabardine gris foncé ou noire.

L'autopsie qui sera pratiquée vendredi et permettra le prélèvement des échantillons d'ADN devra dissiper les derniers doutes et établir les causes de la mort. Un cold case vieux de huit ans est en passe d'être élucidé. Christian Fobe, qui est en prison, était déjà inculpé d'avoir fait disparaître M. Jean Hyde, un personnage assez énigmatique y compris pour ses proches. Le profil de Fobe se précise aussi : tueur belge en série.

Gilbert Dupont

ASSISES

MONS

## La peine sera débattue jeudi

➤ Pour la défense, la thèse de l'assassinat relève de la fiction et ne se base sur aucun élément probant

Mohamed Ben Moussa est jugé pour le meurtre de Michel Volbout en avril 2010 à Marcinelle. Il est dans le box des accusés de la cour d'assises du Hainaut. "Face à ce désastre, cette tragédie, cette injustice, il y a deux accusés lamentables qui se rejettent lâchement les responsabilités", a plaidé mercredi Jean-Philippe Mayence, conseil des enfants de la victime.

"Imaginez la violence des coups pour que le sang gicle plus haut que les portes. C'était un cadavre comme je n'en ai jamais vu. Chacune des lésions au niveau de la tête était susceptible d'entraîner la mort."

Mohamed Ben Moussa a frappé une centaine de fois. Un acharnement qui ne laisse aucun doute quant à l'intention d'homicide. M. Mayence pointe du doigt Marie-Anne Somville - la compagne de l'accusé - qui répondit de non-assistance - qui a regardé le massacre sans réagir. Une lente agonie qui a duré entre une et deux heures. "Du sang ? Elle en a plein sur elle." Elle a effacé les traces du crime avant de se cou-

cher à côté de l'homme dont les mains étaient encore couvertes de sang.

Le lendemain, tous deux ont été piqués. Une petite escapade bucolique alors que Michel Volbout le voisin qu'elle affirme apprécier, gisait dans son sang. Les enfants de la victime restent dignes. Ils écoutent avec beaucoup de courage le déroulement de la scène de crime. Les souffrances inouïes que leur père a dû endurer. Ils n'ont eu droit à aucun mot d'excuse. Aucun regret de la part des accusés. Pas la moindre émotion ne transparait chez Marie-Anne Somville. Elle suit le procès sans réaction. Ben Moussa affiche, lui, une attitude presque décontractée. Il regarde avec aplomb tous les intervenants sans baisser les yeux. Son conseil, Fabian Lauvaux, n'a pas contesté l'homicide. Mais il s'est longuement défendu sur la préméditation requise par l'avocat général.

Pour lui, la thèse de l'assassinat relève de la fiction et ne se base sur aucun élément. "De là-haut, tu me regardes et je sais que tu veilles sur moi. Tu resteras jusqu'à la fin de ma vie dans mon cœur." Ce sont les paroles adressées à son père par Alysson. La jeune femme espère une lourde condamnation. Elle voudrait enfin pouvoir commencer son deuil.

Nathalie De Reuck

## IKEA rappelle les rails IKEA 365+ SÄNDA de 70 et 114 cm

**IKEA prie les clients possédant un rail IKEA 365+ SÄNDA de 70 et/ou 114 cm du fournisseur 21338, avec date de production comprise entre 1134 et 1208, de cesser de l'utiliser et de le rapporter dans un magasin IKEA de leur choix où il sera remboursé.**

Important! Pour votre sécurité, coupez l'alimentation électrique avant de démonter le rail.

Le produit est rappelé en raison d'un défaut à la mise de terre du rail, qui peut engendrer un risque de décharge électrique au contact du rail ou des luminaires qui y sont connectés. Il s'agit donc d'une mesure préventive. En effet, aucun incident impliquant le rail SÄNDA n'a été communiqué à IKEA. Les rails concernés ont été vendus entre septembre 2011 et mars 2012. Seuls les rails IKEA 365+ SÄNDA de 70 et 114 cm, du fournisseur 21338, avec date de production comprise entre 1134 et 1208 (cachet date) sont concernés par ce rappel.

Pour toute information supplémentaire, appelez le Service clientèle aux numéros gratuits 0800 15 003 (Belgique) ou 0800 66 222 (Luxembourg). IKEA s'excuse pour les désagréments que cette défaillance pourrait causer.

© Inter IKEA Systems B.V. 2012.

